



ARRETE 2022-253

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature - 5^e adjoint délégué au Sport, à la Jeunesse, ainsi qu'à l'Occupation des Bâtiments Communaux de la commune de Brindas

Le Maire de Brindas,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU la délibération D2020-55 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, un certain nombre de ses compétences ;

VU le procès-verbal du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 fixant à 8 membres le nombre des adjoints au Maire de Brindas

VU le courrier de démission de M. Pierre MARTIN, 4^e adjoint délégué aux Travaux, Voirie et à la Sécurité, en date du 1^{er} septembre 2022

VU le courrier du préfet du Rhône du 10 octobre 2022 acceptant la démission de M. Pierre MARTIN

VU l'élection de M. Bertrand DUPRÉ, lors du conseil municipal du 24 octobre 2022, à la fonction de 8^e adjoint au maire délégué aux Travaux et à la Voirie

CONSIDÉRANT que, suite à cette élection, il convient de procéder au changement de l'ordre numérique du 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e adjoint

ARRETE

ARTICLE UN : L'arrêté 2022-233 portant délégation de fonction et de signature de M. Thierry BAILLY, 5^e adjoint, comportant un oubli dans l'une de ses missions, ce dernier est abrogé et remplacé par ce présent arrêté 2022-253.

ARTICLE DEUX : À compter du 24 octobre 2022, Monsieur Thierry BAILLY, occupera la place de 5^e adjoint au maire délégué au Sport, à la Jeunesse ainsi qu'à l'Occupation des Bâtiments Communaux de la commune de Brindas. Il est placé sous la responsabilité et la surveillance de M. Frédéric JEAN, maire de Brindas.

Il assumera notamment les fonctions suivantes :

- Préparation et suivi des commissions et des groupes de travail liés à sa délégation,
- Préparation et suivi de tout dossier concernant les Sports,
- Préparation et suivi de tout dossier relevant de la Politique de la Jeunesse,
- Préparation et suivi de tout dossier relevant de l'occupation des salles,



Mairie de Brindas

18 Place de Verdun, 69126 Brindas
Tél. 04 78 16 02 00
accueil@brindas.fr
www.brindas.fr

Horaires :

lundi	9h-12h, 14h-17h	Jeudi	8h15-12h
Mardi	14h-18h	Vendredi	9h-12h, 14h-17h
Mercredi	9h-12h, 14h-17h	Samedi	9h-12h (accueil et état-civil)



- Élaboration de la politique en direction de la Jeunesse de la Commune,
- Élaboration de la Politique de la Commune dans le domaine des sports,
- Interlocuteur des partenaires institutionnels le domaine de sa délégation,
- Représentation de la commune aux sein des instances liées aux Sports, et à la Jeunesse,

ARTICLE TROIS : M. Thierry BAILLY, 5^e adjoint, reçoit délégation pour la signature et pour tous documents et courrier relevant de sa délégation, notamment :

- Les courriers aux riverains, et aux partenaires associatifs et institutionnels de la Commune relatifs au domaine des sports, de la Jeunesse et de l'Occupation des Salles,
- Les conventions liées à la mise en place d'actions dans le domaine des Sports et de la Jeunesse,
- Des conventions d'occupation de salles,
- Les convocations et comptes rendus des commissions, réunions et groupe de travail liés à cette délégation.

ARTICLE QUATRE : L'intéressé est informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE CINQ : Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Département du Rhône ;
- Transmis à Monsieur le comptable municipal ;
- Notifié à l'intéressé.

- Notifié le

-Affiché le.....

- Signature de M. Thierry BAILLY :

Fait à Brindas,
le 9 décembre 2022,

Le Maire, Frédéric JEAN
Signature :



Mairie de Brindas

18 Place de Verdun, 69126 Brindas

Tél. 04 78 16 02 00

accueil@brindas.fr

www.brindas.fr

Horaires :

lundi 9h-12h, 14h-17h

Mardi 14h-18h

Mercredi 9h-12h, 14h-17h

Jeudi 8h15-12h

Vendredi 9h-12h, 14h-17h

Samedi 9h-12h (accueil et état-civil)

